

## Proposition 7

### **De véritables négociations collectives environnementales dans les territoires**

#### **La proposition**

Il s'agit de permettre aux territoires d'organiser, sujet par sujet, de véritables négociations collectives environnementales, sans schéma uniforme.

L'objectif est que chaque collectivité qui le souhaiterait ait le droit et les outils nécessaires pour initier sur son territoire ce type de négociation sur un sujet donné. Le déclenchement de la procédure pourra aussi être initié par une pétition avec un nombre suffisant de signatures de citoyens.

La procédure garantira la présence autour de la table de tous les principaux intervenants concernés, avec une représentativité établie sur le sujet. Une place particulière sera prévue pour les lanceurs d'alerte. Elle sera encadrée dans un calendrier court (3 mois) afin de ne pas allonger les délais de procédure. L'État sera présent à l'exercice par le biais des préfets et des représentants des services déconcentrés concernés, mais ne sera pas forcément le pilote de ces négociations.

Le débouché sera un document dénommé « convention collective environnementale », récapitulant les mesures que les différentes parties s'engagent à prendre, y compris une consultation locale si cela est souhaité par les principaux intervenants. Ce document ne pourra pas contenir des dispositions moins protectrices pour l'environnement que les lois et les règlements en vigueur.

Des États généraux des territoires de la transition écologique se tiendront tous les ans afin de faire un bilan de ces nouvelles procédures. Chaque territoire présentant l'état des discussions, les décisions arrêtées et leur processus de mise en œuvre. Elle donne une visibilité nationale.

#### **L'exposé des motifs**

Le paradoxe est que la transition écologique suppose la démultiplication des initiatives sur les territoires, mais du Grenelle de l'environnement aux conférences environnementales, le dialogue environnemental demeure totalement centralisé dans notre pays.

Il est indispensable de relancer une démocratie environnementale aujourd'hui assez mal en point : instances pour valider les propositions de l'État plutôt que négocier, faible impact des travaux du conseil national de la transition écologique, peu de résultats concrets. L'ancrage territorial permettra une relance sur des sujets concrets et opérationnels de la gouvernance multi-acteurs (5 et 5 plus 1) qui a présidé au Grenelle de l'environnement et aux Conférences environnementales.

La démocratisation des enjeux écologiques doit prioritairement s'envisager au niveau territorial. L'implication des acteurs locaux est une réalité, des citoyens aux entreprises en passant par les élus. La nécessité de construire des processus de transitions écologiques à l'ensemble des échelles (du local au global) est reconnue et fait l'objet de nombre d'engagements qu'il reste à mettre en cohérence.

#### **Les modalités de mise en œuvre**

Cette proposition suppose un projet de loi, après discussion avec les principaux acteurs et en particulier les collectivités territoriales. Ce texte permettra de préciser plusieurs points : les modes de décision, le statut juridique des conventions collectives environnementales, la représentativité des acteurs et sa validation.

Elle pourra déboucher rapidement sur plusieurs cas concrets, par exemple l'action vis-à-vis des pesticides dans la protection de la biodiversité dans une zone humide, la lutte contre le bruit dans un quartier, etc.